

02
mai 2017

▲ Niv. 2

Aucune
réponse

Roumanie

n° 114/2016

Création de l'alerte : 21 oct. 2016

La Roumanie envisage de supprimer les redevances pour l'audiovisuel public

SOURCE DE LA MENACE ▶ Etatique

CATÉGORIE ⓘ ▶ Autres actes ayant des effets dissuasifs sur la liberté des médias

AUCUNE RÉPONSE

AUTEUR : FEJ/FIJ, AEJ, Index

Le 17 octobre 2016, le Sénat roumain a approuvé un projet de loi prévoyant la suppression de la redevance TV et radio et l'introduction d'un financement direct des médias de service public par le budget de l'Etat. La proposition, initiée par le leader des sociaux-démocrates Liviu Dragnea, intervient quelques semaines avant les élections générales. La mesure, fondamentale pour l'avenir de la radiodiffusion publique en Roumanie, a été dissimulée dans un projet de loi proposant la suppression de 102 taxes non fiscales. Le projet de loi doit maintenant être discuté par la Chambre des députés. La Fédération roumaine de la culture et des médias de masse-Media FAIR-MediaSind, le Centre pour le journalisme indépendant, ActiveWatch et la Convention des organisations des médias appellent les membres du Parlement à rejeter le projet de loi, qui augmenterait la dépendance politique du radiodiffuseur public. Les organisations de journalistes en Roumanie soulignent que les redevances sont la meilleure façon de garantir l'indépendance éditoriale des médias de service public, car elles réduisent le risque d'ingérence politique. La redevance représente 67,56% des revenus de la télévision publique, et 49% de ceux de la radio publique. Le taux actuel de la redevance TV est de 0,8 EUR par mois, le plus bas en Europe, et celui de la redevance radio est de 0,6 EUR par mois. Suite à une étude récente de l'Union Européenne de Radio-Télévision (UER), le système de la redevance se révèle être la source la plus stable, transparente et adaptable de financement du service public des médias.

MISES À JOUR

01 févr. 2017 : Le 6 janvier 2017 le président de Roumanie a promulgué le projet de loi prévoyant la suppression de plus de 100 taxes non fiscales, y compris la y compris la redevance audiovisuelle. La loi est entrée en vigueur le 1er février 2017.

➔ Texte de la loi publié au Journal officiel (en roumain)

26 oct. 2016 : Le 25 octobre 2016, la Chambre basse du Parlement roumain a adopté le projet de loi prévoyant la suppression de plus de 100 taxes non fiscales, y compris la redevance audiovisuelle, rejetant les amendements de la commission spéciale qui auraient maintenu cette dernière en vigueur.

- ➔ Article publié sur le site d'information Nineoclock.ro: "Lower Chamber adopts Dragnea's bill eliminating over 100 non-fiscal taxes. Elimination of radio-TV licence tax stirs controversies"
- ➔ Article publié par Budapest Beacon

INFORMATIONS ADDITIONNELLES

- ➔ Information publiée par la plateforme Mapping Media Freedom : "Romania: New proposal to abolish TV-Radio license fee "
- ➔ Communiqué de la FEJ : "We call on Romania not to End Public Broadcasting Licence Fee "
- ➔ Etude de l'Union Européenne de Radio-Télévision sur les redevances audiovisuelles: "Licence Fee still the core of public service media funding in Europe"
- ➔ Communiqué du Réseau de Professionalisation des Médias d'Europe du sud-est (South East European Network for Professionalization of Media) : "Romania to Eliminate Public Broadcast Fee "
- ➔ Article publié sur le site d'information Nineoclock.ro: "Senate adopts Dragnea Law that cancels 102 non-fiscal taxes, including TV and radio licence taxes"
- ➔ Communiqué du syndicat roumain des journalistes FAIR-MediaSind (en roumain)

SUITES DONNÉES



02 mai 2017 | Le Commissaire aux droits de l'homme du CdE détaille les conditions nécessaires à l'existence d'un service public des médias solide et bénéficiant d'un financement suffisant.

- ➔ **Commentaire du Commissaire aux droits de l'homme: "Le service public de radiodiffusion menacé en Europe"**



15 déc. 2016 | Déclaration des participants à la Conférence "Médias de service public et démocratie" organisée par le Conseil de l'Europe, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, la télévision

tchèque et l'Union européenne de radio-télévision (10-11 novembre 2016, Prague)

[➔ Texte de la déclaration \(en anglais uniquement\)](#)

INSTRUMENTS DU CONSEIL DE L'EUROPE

15 déc. 2016 | Recommandation CM/Rec(2012)1 du Comité des Ministres aux Etats membres sur la gouvernance des médias de service public (adoptée par le Comité des Ministres le 15 février 2012, lors de la 1134e réunion des Délégués des Ministres)

[➔ Lire la recommandation](#)

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ Cette rubrique présente une sélection non-exhaustive des documents du CdE et de la jurisprudence de la CEDH. Cette information ne constitue pas une évaluation juridique de l'alerte et ne doit pas être interprétée ou utilisée en ce sens.